

Décision n° D2022_138

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2125-1-2°, R2162-15 à R2162-26, R2172-2, R2172-4 et R2172-6,

Vu la délibération du conseil départemental n°2020-XI-48 du 12 novembre 2020 adoptant le Plan pluriannuel d'investissement pour la résilience écologique des collèges 2021-2030 (PREC),

Vu l'inscription au budget 2022 des crédits correspondants (enveloppe 2001P304E268 - 30 000 000 € d'AP),

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le programme de reconstruction sur site du collège Pierre Brossolette à Bondy ;

- D'APPROUVER l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la reconstruction du collège Pierre Brossolette à Bondy pour un montant de 30,5 M€ TTC ;

- D'AUTORISER le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre (4 candidats maximum) pour la dévolution du contrat de maîtrise d'œuvre afférent à l'opération ;



Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221122-D2022_138-AR

- DE FIXER à 111 000 euros TTC, le montant maximum de l'indemnité allouée aux candidats admis ayant remis un projet conforme au règlement du concours ;
- DE SIGNER, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces utiles au lancement de la procédure de concours et de signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les actes y afférents.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le



ID : 093-229300082-20221122-D2022_138-AR